



10 juin 2026

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

ANALYSE DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES

I. CLOTURE BUDGETAIRE

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1) Une hausse sensible des charges à caractère général
- 2) Une diminution de la masse salariale du fait de difficultés de recrutement
- 3) Une hausse des autres charges de gestion courante

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1) Des produits des services et du domaine en diminution du fait de la baisse d'activité de la crèche familiale
- 2) Des participations institutionnelles en hausse dans un contexte d'ajustement de la subvention communale
- 3) Les remboursements sur dépenses de personnel

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des finances maîtrisées dans un contexte budgétaire contraint

Pour la première fois, le CCAS présente un compte financier unique, en remplacement du compte administratif et du compte de gestion. Cette évolution vise à simplifier et moderniser la présentation de l'information financière, en réunissant dans un document unique les données de l'ordonnateur et celles du comptable public. Le CFU permet ainsi d'offrir une vision plus lisible, plus cohérente et plus complète de l'exécution budgétaire, tout en renforçant la transparence financière à destination des élus et des administrateurs.

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte budgétaire toujours contraint pour les collectivités et leurs établissements publics, malgré le ralentissement de l'inflation. Les budgets locaux demeurent marqués par la progression de certaines charges, la tension sur les ressources et la nécessité de préserver la continuité des services rendus à la population. Pour les CCAS, ces contraintes s'inscrivent également dans un environnement social exigeant, marqué par des besoins d'accompagnement qui restent importants.

Dans ce contexte, le CFU 2025 du CCAS traduit une gestion attentive des équilibres financiers. La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un enjeu central, afin de garantir la continuité des missions sociales tout en préservant les marges de manœuvre de l'établissement. Les dépenses de gestion ont ainsi été suivies avec vigilance, notamment les charges de personnel, les charges courantes et les dépenses directement liées aux actions conduites auprès des publics accompagnés.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la subvention d'équilibre versée par la commune et sur les ressources propres du CCAS, notamment les participations institutionnelles et les participations des usagers. Leur évolution doit être analysée au regard des besoins sociaux constatés, du niveau d'activité des services et des éventuels éléments exceptionnels intervenus au cours de l'exercice.

Le CFU 2025 permet ainsi de mettre en évidence la situation financière du CCAS à la clôture de l'exercice, en distinguant les résultats de fonctionnement et d'investissement. Il offre également une lecture consolidée de la capacité de l'établissement à poursuivre ses missions dans un cadre financier maîtrisé.

Moins impacté financièrement par les grands projets d'investissement, l'équilibre financier du CCAS est assuré en 2025. Le résultat de l'exercice reste en effet excédentaire à la fois en fonctionnement (+303,2 K€) et en investissement (+56,4 K€), avec des dépenses et des recettes de fonctionnement qui pour la première fois diminuent légèrement.

Voici quelques données qui illustrent l'activité du CCAS et l'importance des actions conduites en 2025 :

- **535 demandes exprimées auprès du CLIC pour l'aide aux seniors.** 325 appels ou visites comptabilisées par l'accueil pour le CLIC et 423 spécifiquement pour le portage de repas.

- **2245 repas consommés à l'Espace Intergénérationnel**, contre augmentation de + 32,45 % (+550 repas).
- **187 enfants accueillis par la petite enfance** au sein des quatre crèches, ce qui représente 128 477 heures d'accueil (contre 205 enfants et 147 124 heures d'accueil en 2024). Cette diminution du nombre total d'heures d'accueil tient aux difficultés de recrutement au sein de la crèche familiale. L'activité est néanmoins en légère hausse par rapport à 2024 pour le Coquelicot, reste stable pour la MPE et est en baisse pour le Bleuets :
 - **Maison de la petite enfance** : 48 739 heures d'accueil en 2024 et 48 686 heures en 2025 : -53 heures d'accueil.
 - **Coquelicot** : 32 130 heures d'accueil en 2024 et 32 668 heures en 2025 : + 538 heures d'accueil (la capacité d'accueil est passée de 23 à 34 places en Septembre 2025 dont 7 places AVIP qui ont été pourvues de façon progressive : un nouveau dispositif.)
 - **Bleuets** : 12 896 heures d'accueil en 2024 et 12 165 heures en 2025 : - 731 heures (la crèche du Bleuets a fermé une semaine de plus que les autres crèches lors des congés d'hiver : regroupement avec le Coquelicot, beaucoup d'absences d'enfants : peu de parents travaillent (4 familles sur les 10 accueillies ont les deux parents qui travaillent) et des places ont du être fermées plusieurs jours par manque de personnels.
 - **Crèche familiale** : 53 359 heures d'accueil en 2024 et 34 958 heures en 2025 : - 18 401 heures.
- **Concernant l'épicerie sociale l'EPIS, 220 demandes ont été adressées à la commission en 2025, soit une baisse de 15% par rapport à 2024 mais équivalent au niveau observé en 2023, avec un nombre de famille en stabilité.**
 - 156 familles (157 en 2024) ont demandé au moins une fois une aide auprès de la commission, ce qui représente 577 personnes (694 en 2024) dont 253 enfants âgés de moins de 18 ans.
 - En 2025, le reste à vivre moyen des bénéficiaires de l'EPIS a augmenté mais reste faible, soit 3,6€/jr/pers.
 - 40,5% des bénéficiaires ont un reste à vivre inférieur à 1,5€ par jour et par personne (dont 83 % ont 0€), en baisse par rapport à 2024. 22,3% dispose d'un reste à vivre situé entre 10 et 7€ par jour et par personne en baisse également. Le reste des familles ont ainsi entre 1,5€ et 7€ par jour et par personne,
 - Une grande partie des difficultés rencontrées par les demandeurs est liée à la complexité de l'accès aux droits CAF, CPAM, des factures d'énergie difficilement compatibles avec leurs ressources et des charges courantes qui continuent à augmenter, ces difficultés sont récurrentes depuis plusieurs années.
 - En 2025, 46% des familles aidées par l'EPIS étaient de nouvelles familles (familles non connues ou n'ayant pas sollicité l'aide depuis 3 ans).
- En 2025 212 personnes majeures ont été **domiciliées**, 212 entretiens ont été effectués par les travailleurs sociaux et leurs stagiaires. Parmi ces foyers 44 ont des enfants mineurs.
- Dans le cadre de **l'aide au départ en séjours de vacances**, 18 enfants ont pu partir en 2025 contre 14 en 2024 du fait de la prise en charge en totalité par le CCAS de l'augmentation du coût des séjours. Le budget a ainsi augmenté de 45% pour 2025.

- **Le Conseil Départemental ayant mis fin au conventionnement d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA sans enfants mineurs, l'aide financière du Département est supprimée.**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 045-264500281-20260610-2026CCAS042-BF

Le CFU 2025 du CCAS traduit une situation financière maîtrisée. Malgré une légère baisse des recettes et des dépenses de fonctionnement, l'établissement conserve un niveau d'excédent significatif, permettant d'assurer la continuité de ses missions sociales et médico-sociales. L'exercice se caractérise par une baisse de la masse salariale, une hausse ciblée des charges courantes, notamment dans les services à la population, et un investissement limité mais utile, principalement consacré à l'équipement des structures petite enfance. L'absence de recours à l'emprunt confirme la soutenabilité de la situation financière de l'établissement.

En synthèse, les principaux résultats budgétaires 2025 du CCAS sont les suivants :

- Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,33% pour s'établir à 2 782 K€ contre 2 820 K€ en 2024.
- Les charges de personnel diminuent de plus de 3% : elles atteignent 2 498 K€ contre 2 577 K€ en 2024.
- Les recettes réelles de fonctionnement diminuent également, de 1,36% pour s'établir à 2 772 K€, contre 2 810 K€ en 2024.
- En intégrant la reprise de l'excédent de l'exercice précédent, les recettes globales de fonctionnement diminuent de 83,9 K.
- Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 ont permis d'équiper la nouvelle structure petite enfance Anne Sylvestre et de renouveler du mobilier et du matériel dans les différentes structures gérées par le CCAS (40,1 K€).
- Ces investissements ont été intégralement autofinancés, le CCAS n'ayant contracté aucun emprunt.

Sur le plan financier, les résultats du compte financier unique sont les suivants :

Les **dépenses de fonctionnement** atteignent 2 804 K€ contre 2 856 K€ en 2024, soit une baisse de 1,8 %.

Les **recettes de fonctionnement (dont le résultat reporté est de 335,1 K€)** à hauteur de 3 107 K€ diminuent de 84 K€ par rapport à 2024.

I. LA CLOTURE BUDGETAIRE

en €	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	2 772 136,45	2 804 085,30	-31 948,85	335 138,19	303 189,34
Investissement	24 393,87	48 892,54	-24 498,67	80 897,76	56 399,09
TOTAL	2 796 530,32	2 852 977,84	-56 447,52	416 035,95	359 588,43

en €	Reste A Réaliser Recettes (6)	Reste A Réaliser Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				303 189,34
Investissement		1 729,14	-1 729,14	54 669,95
TOTAL	0,00	1 729,14	-1 729,14	357 859,29

* besoin si précédé du signe moins

Affectation au budget 2026		
	1068	0,00
R	001	56 399,09
R	002	303 189,34

Après reprise du résultat antérieur, la section de fonctionnement affiche un résultat de clôture excédentaire de 303 189,34 € (335 138,19 € en 2024).

Après prise en compte des restes à réaliser, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 54 669,95 € (72 826,85 € en 2024).

L'excédent global de clôture (hors restes à réaliser) atteint 359 588,43 € (contre 416 035,94 € pour l'exercice 2024).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 15/06/2026

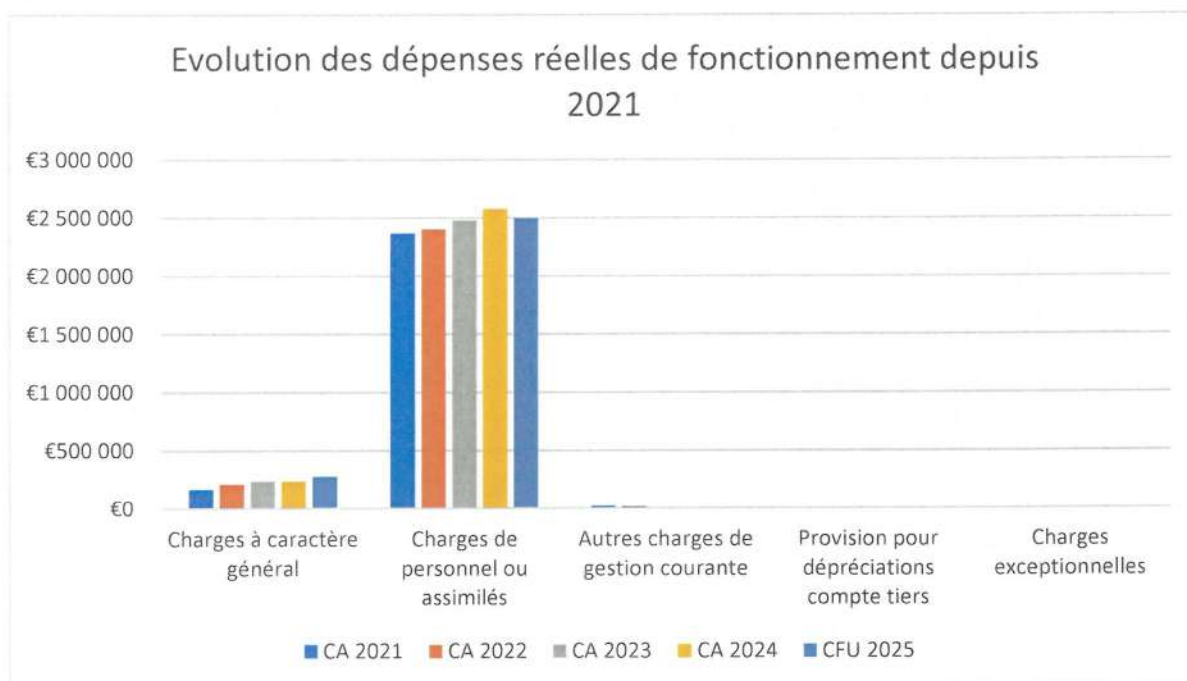
ID : 045-264500281-20260610-2026CCAS042-BF



A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

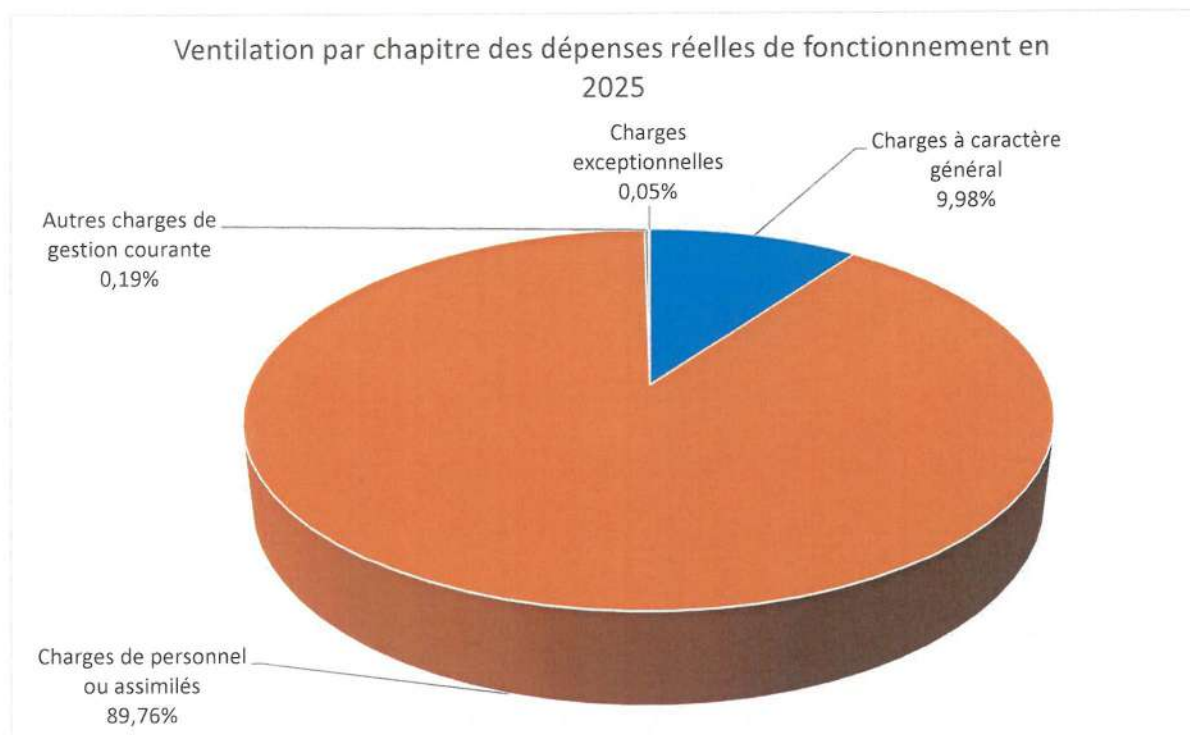
EVOLUTION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 / COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

OPERATIONS REELLES – En €		CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024/2025
011	Charges à caractère général	237 506 €	277 633 €	16,89%
012	Charges de personnel ou assimilés	2 577 600 €	2 497 857 €	-3,09%
65	Autres charges de gestion courante	4 799 €	5 275 €	9,90%
68	Provision pour dépréciations compte tiers	264 €	587 €	121,85%
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		2 820 170 €	2 781 351 €	-1,38%
67	Charges exceptionnelles	- €	1 384 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES		2 820 170 €	2 782 735 €	-1,33%



Après plusieurs années de hausse, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,33% entre 2024 et 2025. Cette diminution est liée aux charges de personnel dont le montant a baissé de plus de 3% en un an.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. La part prépondérante des charges de personnel dans le montant total. Cette part est néanmoins en légère baisse : 89,8% en 2025 contre 91% entre 2022 et 2024 :



1) Une hausse sensible des charges à caractère général (277,6 K€).

Le montant total des charges à caractère général avait sensiblement augmenté entre 2021 et 2023, passant de 168 K€ à 239 K€. En 2024, une légère diminution avait été observée, de -0,6% par rapport à 2023. En 2025, une nouvelle hausse est constatée, de +40 K€ soit +16,9%.

De façon plus détaillée, voici les principaux postes qui enregistrent des variations significatives entre 2024 et 2025 (de CA à CA) :

En hausse :

- Les frais de refacturation à la ville de gaz et d'électricité (compte 62878) : +19,3 K€, du fait d'annulation d'écritures de rattachement réalisées en 2024 (-16 K€),
- Les prestations de service (compte 6042) : +15,5 K€, dont +5,4 K€ pour la petite enfance et en particulier l'achat des repas pour les crèches, +5,6 K€ pour les seniors et +4,9 K€ pour le foyer club (animations et ateliers : prévention des chutes, yoga, mémoire...),
- L'adhésion du CCAS au CNAS (compte 6281) : +10,7 K€
- L'achat de produits pharmaceutiques et de produits d'hygiène, +3,4 K€, pour la petite enfance notamment,
- L'alimentation (compte 60623) : +2,9 K€, notamment pour l'épicerie sociale et pour les colis de Noël aux aînés,
- Les fournitures d'entretien (compte 60631) : +801 €

En diminution :

- La formation (compte 6184) : -2,7 K€ (les montants constatés en 2024 avaient particulièrement élevés),
- Les contributions au titre du FIPH (compte 637) : -2,2 K€
- Les frais d'abonnement téléphoniques et de télécommunication (compte 6262) : -2 K€
- Les autres matières et fournitures (compte 6068) : -1,5 K€, notamment pour l'achat de couches et de produits d'hygiène pour l'épicerie sociale,
- Les annonces pour les marchés publics (compte 6231), -1,2 K€
- Les prestations de téléassistance pour les seniors (compte 611), -688 €
- Les charges d'assurances automobile (compte 6168) : -837 €, grâce à l'optimisation du parc.

2) Une diminution des charges de personnel du fait de difficultés de recrutement (2 498 K€).

Le chapitre 012 regroupe la rémunération (traitement de base et primes) des agents titulaires et contractuels, les cotisations sociales et les cotisations aux organismes en lien avec le personnel (CNFPT, CDG, service de médecine préventive). Hormis quelques frais médicaux et les formations payantes hors cotisation CNFPT, ce chapitre offre donc une vision complète des charges de personnel.

Les frais de personnel représentent 89,8% des dépenses réelles de fonctionnement, et constitue donc le premier poste de dépenses de fonctionnement.

En 2024, les frais de personnel avaient enregistré une hausse de +4% en un an (ou +100 K€), du fait de facteurs nationaux (revalorisation du point d'indice en janvier 2024, augmentation de 5 points d'indice à tous les agents publics, prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, augmentation du SMIC au 1^{er} novembre 2024) et de décisions locales visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents dans une période marquée par l'inflation et à conforter l'attractivité de la collectivité (augmentation de 45 € bruts par mois pour l'ensemble des agents permanents et augmentation de la participation communale aux frais de mutuelle et de prévoyance).

En 2025, en dépit de la hausse des taux de charges sociales imposées par l'Etat et en particulier ceux liés à la CNRACL, la masse salariale a enregistré une baisse de 3% (soit -79,7 K€) par rapport à 2024. Cela s'explique par la survenance de vacances de postes, et notamment d'assistantes maternelles.

3) Une hausse des autres charges de gestion courante (5,3 K€).

Ces charges recouvrent principalement les aides (secours d'urgence et aides diverses) attribuées par le CCAS ainsi que les subventions versées aux associations, en hausse de 9,9% par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement des aides attribuées en 2025 dans le cadre de la décade des non partants.

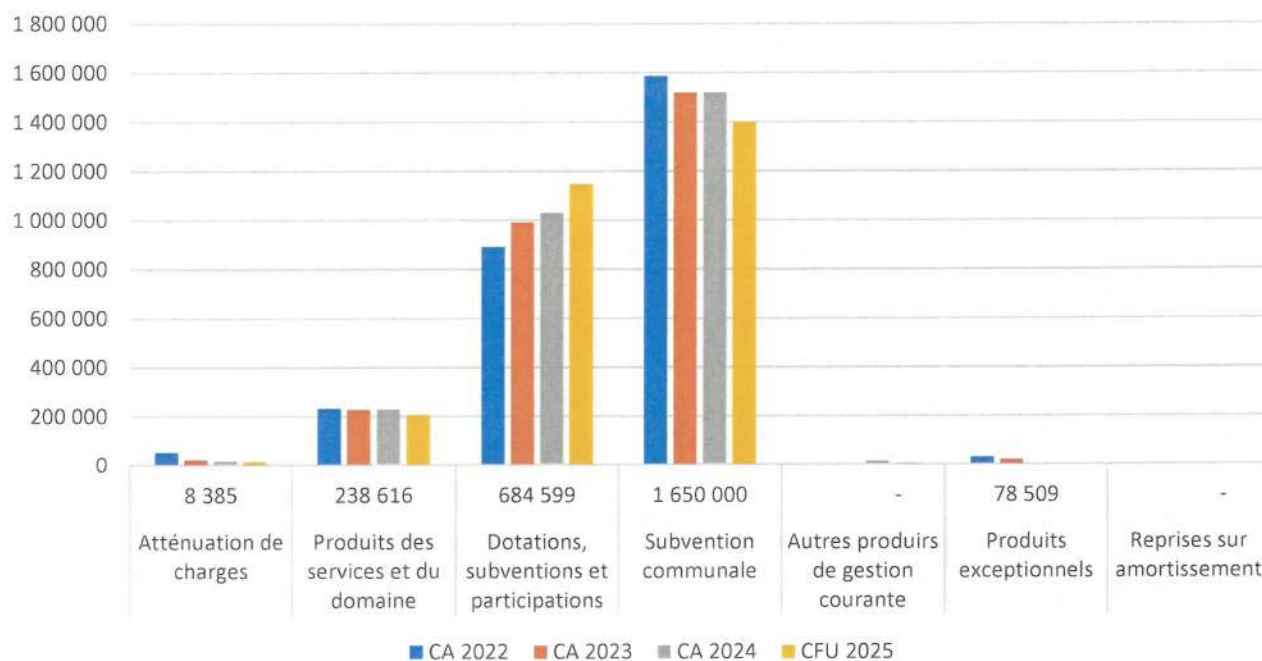
Ce chapitre regroupe plus précisément les dépenses suivantes :

- Aide au départ en vacances (dispositif décade des non partants) : 3,9 K€,
- Admissions en non-valeur : 1,2 K€,
- Aides financières aux personnes en difficulté (209 €).

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2024 ET 2025

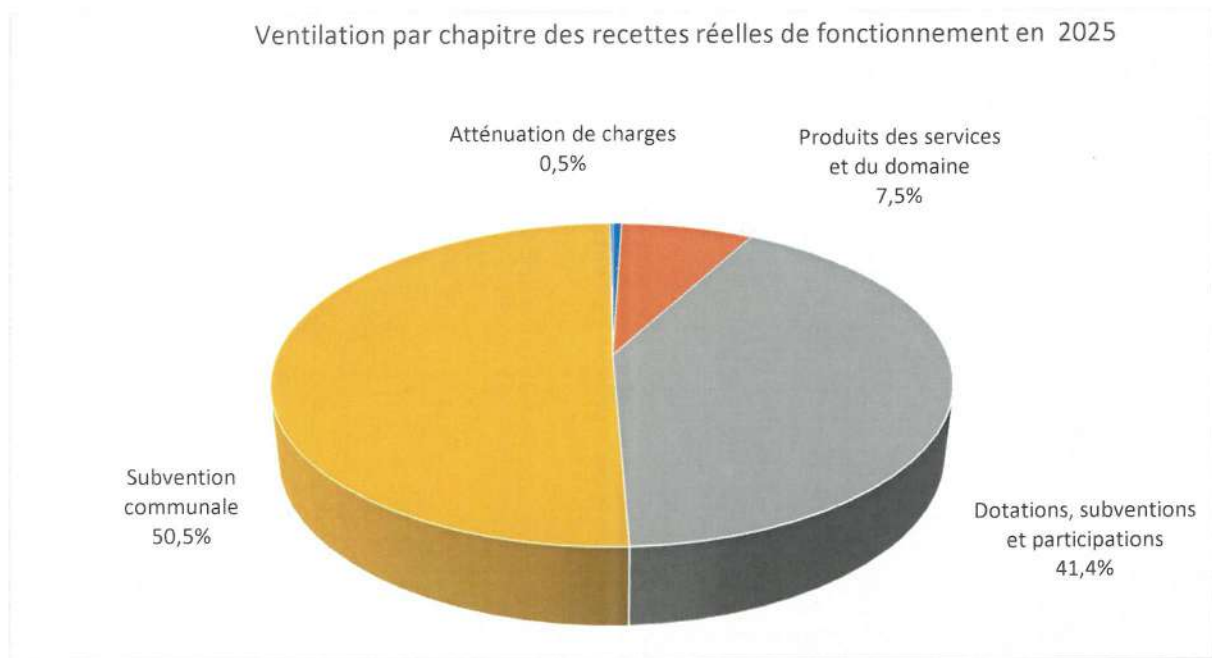
OPERATIONS REELLES – En €		CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024/2025
13	Atténuation de charges	15 764	13 749	-12,78%
70	Produits des services et du domaine	229 759	206 961	-9,92%
74	Dotations, subventions et participations	1 030 382	1 146 732	11,29%
	Subvention communale	1 520 000	1 400 000	-7,89%
75	Autres produits de gestion courante	14 248	4 695	-67,05%
	TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	2 810 154	2 772 136	-1,35%
77	Produits exceptionnels	0	0	-
78	Reprises sur amortissement	76,06	0	-100,00%
	TOTAL RECETTES REELLES	2 810 230	2 772 136	-1,36%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2022



Le montant des recettes réelles de fonctionnement est en légère baisse par rapport au réalisé 2024, de 38,1 K€. Les recettes globales, qui intègrent la reprise du résultat de l'exercice précédent, sont également en baisse, de -83,9 K€ : 3 107 K€ en 2025 contre 3 191 K€ en 2024 et 3 125 K€ en 2023.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes de fonctionnement de la subvention d'équilibre versée par la commune :



1) Des produits des services et du domaine en diminution du fait de la baisse d'activité de la crèche familiale (207 K€).

Ces recettes proviennent pour l'essentiel des droits acquittés par les usagers des structures d'accueil petite enfance, mais aussi de l'abonnement des personnes retraitées au système de téléalarme.

Voici le détail de ces recettes :

	2023	2024	2025
Régie animation seniors	1 966,40	-204,30	831,05
Crèche des Bleuets	12 716,36	14 961,08	14 256,03
Crèche familiale	73 000,65	76 624,71	52 428,16
Crèche des Coquelicots	48 139,25	55 346,61	57 251,34
Maison de la petite enfance	80 510,59	74 082,29	72 168,50
Télé assistance	9 682,02	8 948,84	10 025,70
TOTAL	226 015,27	229 759,23	206 960,78

L'ensemble de ces recettes sont en diminution de -9,9%.

A noter :

- La diminution des recettes issues des participations des usagers pour l'ensemble des services de la petite enfance : 196 K€ en 2025 contre 221 K€ en 2024, soit -11,3%. Cela est lié à la baisse d'activité de la crèche familiale dont les recette familles ont chuté de 31,6% (-24 K€),
- La hausse des recettes liées à la télé assistance : 10 K€ en 2025 contre 8,9 K€ en 2024 soit +12% en un an,

2) Des participations institutionnelles en hausse dans un contexte d'ajustement de la subvention communale (2 546 K€).

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 15/06/2026
ID : 045-264500281-20260610-2026CCAS042-BF



Ce chapitre traite des participations des organismes financeurs du CCAS et notamment les prestations des services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les équipements d'accueil petite enfance.

Concernant ces structures, 1,088 M€ ont été versés par la CAF au titre de l'année 2025 contre 985 K€ en 2024 (soit +10,5% en un an).

La subvention d'équilibre de la commune s'établit à 1 400 K€, soit 120 K€ de moins qu'en 2024. Compte tenu de la stabilisation des finances du CCAS, il avait été décidé de revenir à un niveau de subvention communale plus conforme au niveau d'avant crise sanitaire de 2020.

Le Conseil Départemental du Loiret a pour sa part versé une subvention de 33,3 K€ pour le suivi des dossiers des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (30,8 K€ en 2024), et cela pour la dernière année puisque le Département a annoncé la fin de ce financement.

Le Département a également participé au financement d'actions menées par le CCAS en 2024 (soldes de subventions) et en 2025 à hauteur de 6,9 K€ dans le cadre de la conférence des financeurs : atelier prévention des chutes, sortir pour bien vieillir, sport santé pour bien vieillir, atelier socio esthétique pour reprendre confiance en soi.

Le CCAS d'Orléans a par ailleurs versé 2,1 K€ de subvention au titre du CLIC.

3) Les remboursements sur dépenses de personnel (13,7 K€).

Les recettes de ce chapitre sont constituées par :

- Les indemnités journalières versées par la CPAM (maladie, maternité, accident de travail),
- Les versements au titre du Fonds National de Compensation (qui permet aux collectivités locales de bénéficier d'une prise en charge partielle des allocations chômage qu'ils versent à leurs anciens agents),
- La compensation du supplément familial de traitement (SFT),
- Le remboursement par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret des heures de décharge syndicale.

Ces recettes varient en fonction des congés maladies et maternité des personnels des agents non titulaires, des droits au SFT et du volume annuel des heures syndicales.

Pour 2025, leur montant atteint 13,7 K€, contre 15,8 K€ en 2024.

Aucun produit exceptionnel n'a été comptabilisé sur l'exercice 2025 (chapitre 77).

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2025 se sont élevées à 40,1 K€ (18,6 K€ en 2024 et 38,7 K€ en 2023).
Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

- 21,3 K€ pour l'équipement de la Maison Anne Sylvestre en mobilier (3,2 K€), en électroménager, pour l'achat de jeux et de matériel d'entretien (18,1 K€).
- 16,8 K€ pour la Maison de la Petite Enfance, pour réaménager la salle de change, le remplacement de mobilier et l'achat d'un abri de jardin.
- 1,9 K€ de matériel divers pour les autres structures.

A noter : les crédits d'investissement liés aux bâtiments utilisés par les services du CCAS incombent à la ville. Ainsi, en 2025, ce sont 1,740 M€ qui ont été financés par la ville pour :

- La **finalisation des travaux de la Maison Anne Sylvestre** qui se sont déroulés de fin octobre 2023 à juillet 2025. La structure a pu accueillir des enfants dès août 2025. 1,648 M€ ont été décaissés par la ville pour ces travaux.
- L'acquisition de **matériel et de mobilier pour les structures petites enfance** pour 41,6 K€,
- La réalisation de **travaux dans les crèches** (modernisation des revêtements de sol aux Bleuets, modernisation des sanitaires à la Maison de la Petite Enfance notamment) pour 8,6 K€.

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'un montant total de 24,3 K€ (contre 42 K€ en 2024) sont composées des dotations aux amortissements des immobilisations (21,4 K€) et du FCTVA lié aux investissements réalisés en 2024 (3 K€).

A noter, 80,9 K€ de recettes complémentaires issues de l'affectation du résultat de l'exercice précédent.